

Fichier Message Dites-nous ce que vous voulez faire...

Ignorer Courriel indésirable Supprimer Répondre Répondre à tous Transférer Plus Réunion Déplacer Actions OneNote Déplacer Marquer comme non lu Classer Assurer un suivi Traduire Rechercher Associés Sélectionner Zoom

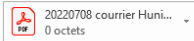


Meoni Mathias <Mathias.Meoni@alsace.eu>

Projet de modification n°2 du PLU de HUNINGUE / avis de la Collectivité européenne d'Alsace

À Sylvie Schleifer - Service technique de Huningue

Cc Devey Mathieu; Funel Marie-Laure; Hubourg Stéphanie; Risch Maïté; Beyler Patricia; Briolet Carine



Bonjour,

Par courrier en date du 8 juillet 2022 (cf. pièce jointe), vous avez transmis pour avis à la Collectivité européenne d'Alsace le projet de modification n°2 de votre PLU.

Ce dossier a pour objet :

- Point n°1 : Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AUe en 1AUe, afin de créer une nouvelle zone d'activités économiques,
- Point n°2 : Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AUB,
- Point n°3 : Apporter des précisions réglementaires sur les volumes à bâtir dans la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du canal,
- Point n°4 : Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Point n°5 : Renforcer la préservation du patrimoine naturel,
- Point n°6 : Renforcer les continuités écologiques dans la zone économique sud,
- Point n°7 : Autoriser les ombrières photovoltaïques sur parking en zone 2AUe,
- Point n°9 : Apporter des précisions réglementaires en zones UC et UA.

Ce dossier n'appelle pas de remarque.

Cordialement,



Mathias MEONI
Chargé de mission
Direction Aménagement, Contractualisation et
Ingénierie

Collectivité européenne d'Alsace

Tél : 03 89 30 61 28

mathias.meoni@alsace.eu

www.alsace.eu

